

SECTEUR DE FORMATION 07 – BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

**TECHNOLOGIE DE LA GÉOMATIQUE
(DEC 230.B0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Technologie de la géomatique et Arpentage et topographie.....	5
Arpentage et topographie et Technologie de la géomatique.....	6
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	9
Technologie de la géomatique et Technologie du génie civil.....	11
Technologie du génie civil et Technologie de la géomatique	12
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	13
Technologie de la géomatique et Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C - Minéralurgie	15
Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C - Minéralurgie et Technologie de la géomatique.....	16
Technologie de la géomatique et Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement.....	17
Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement et Technologie de la géomatique	18

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme Technologie de la géomatique (DEC 230.B0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études Technologie de la géomatique (DEC 230.B0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Arpentage et topographie (DEP 5238);
- Technologie du génie civil (DEC 221.B0);
- Technologie minérale (DEC 271.A0);
- Arpentage et topographie (DEC 147.A0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie; les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui sont regroupés dans une deuxième partie et enfin, les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une troisième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Technologie de la géomatique
2024

Programme de destination : Arpentage et topographie
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologie de la géomatique* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Arpentage et topographie* Arpentage et topographie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la géomatique 2024 DEC – 230.B0 21 compétences, 1 980 heures		Arpentage et topographie 2001 DEP – 5238 24 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02MW	Acquérir les données sur le terrain	327586	Effectuer le levé d'un terrain plat et faire sa mise en plan
et		et	
02MX	Transformer les données de terrain en coordonnées	327616	Déterminer des altitudes
et		et	
02N0	Concevoir le plan	327628	Mesurer des coordonnées
02N0	Concevoir le plan	327608	Exploiter les fonctions de base d'un logiciel de dessin
02NB	Réaliser l'implantation	327725	Piqueter un terrain et implanter une bâtisse
02MX	Transformer les données de terrain en coordonnées	327576	Calculer une polygonale
		et	
		327646	Calculer des données de levés de terrain
		et	
		327633	Convertir des données d'arpentage
02NC	Participer à la production de documents d'arpentage foncier	327714	Lever un bien-fonds et dessiner le plan du certificat de localisation
02ND	Participer à la production de documents cadastraux	327708	Dessiner des plans cadastraux

Programme de provenance : Arpentage et topographie
2001

Programme de destination : Technologie de la géomatique
2024

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Arpentage et topographie* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Technologie de la géomatique* Technologie de la géomatique, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Arpentage et topographie 2001 DEP – 5238 24 compétences, 1 800 heures		Technologie de la géomatique 2024 DEC – 230.B0 21 compétences, 1 980 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
327586	Effectuer le levé d'un terrain plat et faire sa mise en plan	02MW	Acquérir les données sur le terrain
	et		
327616	Déterminer des altitudes		
	et		
327628	Mesurer des coordonnées		
327576	Calculer une polygonale	02MX	Transformer les données de terrain en coordonnées
	et		
327646	Calculer des données de levés de terrain		
	et		
327633	Convertir des données d'arpentage		
327725	Piqueter un terrain et implanter une bâtisse	02NB	Réaliser l'implantation
327608	Dessin assisté par ordinateur	02N0	Concevoir le plan
	et		
327586	Levé et mise en plan d'un terrain plat		

327714	Lever un bien-fonds et dessiner le plan du certificat de localisation	02NC	Participer à la production de documents d'arpentage foncier
327725	Piqueter un terrain et implanter une bâtisse		
327708	Dessiner des plans cadastraux	02ND	Participer à la production de documents cadastraux

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Technologie de la géomatique
2024

Programme de destination : Technologie du génie civil
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologie de la géomatique* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie du génie civil, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la géomatique 2024 DEC – 230.B0 21 compétences, 1 980 heures		Technologie du génie civil 2003 DEC – 221.B0 23 compétences, 1 965 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02MW	Acquérir les données sur le terrain	01X6	Effectuer un levé topométrique
	et		
02MX	Transformer les données de terrain en coordonnées		
02N0	Concevoir le plan	01X7	Dessiner un plan
02NB	Réaliser l'implantation	01XB	Effectuer des implantations de travaux de construction

Programme de provenance : Technologie du génie civil
2003

Programme de destination : Technologie de la géomatique
2024

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologie du génie civil* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Technologie de la géomatique*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie du génie civil 20033 DEC – 221.B0 23 compétences, 1 965 heures		Technologie de la géomatique 2024 DEC – 230.B0 21 compétences, 1 980 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01X6	Effectuer un levé topométrique	02MW	Acquérir les données sur le terrain et
		02MX	Transformer les données de terrain en coordonnées
01X7	Dessiner un plan	02N0	Concevoir le plan
01XB	Effectuer des implantations de travaux de construction	02NB	Réaliser l'implantation

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Technologie de la géomatique
2024

Programme de destination : Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C -
Minéralurgie
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologie de la géomatique* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Technologie minérale*, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C – Minéralurgie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la géomatique 2024 DEC – 230.B0 21 compétences, 1 980 heures		Technologie minérale 2008 DEC – 271.A0 voie de spécialisation A – Géologie : 25 compétences, 2 055 heures voie de spécialisation B – Exploitation : 24 compétences, 2 085 heures voie de spécialisation C – Minéralurgie 26 compétences, 2 085 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02MW	Acquérir les données sur le terrain	033Y	Effectuer des levés topométriques
et			
02MX	Transformer les données de terrain en coordonnées		
02N0	Concevoir le plan	033Z	Dessiner des plans
02N2	Effectuer les analyses statistiques	0340	Appliquer des méthodes de traitement statistique

Programme de provenance : Technologie minérale, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C - Minéralurgie
2008

Programme de destination : Technologie de la géomatique
2024

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologie minérale*, voie de spécialisation A – Géologie, voie de spécialisation B – Exploitation, voie de spécialisation C - Minéralurgie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Technologie de la géomatique*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie minérale 2008 DEC – 271.A0		Technologie de la géomatique 2024 DEC – 230.B0	
voie de spécialisation A – Géologie : 25 compétences, 2 055 heures		21 compétences, 1 980 heures	
voie de spécialisation B – Exploitation : 24 compétences, 2 085 heures			
voie de spécialisation C – Minéralurgie 26 compétences, 2 085 heures			

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
033Y	Effectuer des levés topométriques	02MW	Acquérir les données sur le terrain et
		02MX	Transformer les données de terrain en coordonnées
033Z	Dessiner des plans	02N0	Concevoir le plan
0340	Appliquer des méthodes de traitement statistique	02N2	Effectuer les analyses statistiques

Programme de provenance : Technologie de la géomatique
2024

Programme de destination : Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A –
Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B –
Aménagement de la faune, voie de spécialisation C –
Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de
spécialisation D – Protection de l'environnement
2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Technologie* de la géomatique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques du milieu naturel*, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D –, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l'environnement si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de la géomatique	Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D –
2024	2004
DEC – 230.B0	DEC – 147.A0
21 compétences, 1 980 heures	voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière : 22 compétences, 2 040 heures
	voie de spécialisation B – Aménagement de la faune : 19 compétences, 2 040 heures
	voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel 22 compétences, 2 040 heures
	voie de spécialisation D – Protection de l'environnement 20 compétences, 2 040 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
02MZ	Vectoriser les éléments du territoire	043M	Traiter de l'information cartographique

Programme de provenance : Techniques du milieu naturel, voie de spécialisation A –
Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B –
Aménagement de la faune, voie de spécialisation C –
Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de
spécialisation D – Protection de l’environnement
2004

Programme de destination : Technologie de la géomatique
2024

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques du milieu naturel*, voie de spécialisation A – Aménagement de la ressource forestière, voie de spécialisation B – Aménagement de la faune, voie de spécialisation C – Aménagement et interprétation du patrimoine naturel, voie de spécialisation D – Protection de l’environnement peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Technologie de la géomatique*, si elle choisit d’y poursuivre sa formation.

**Techniques du milieu naturel, voie de
spécialisation A – Aménagement de la
ressource forestière, voie de spécialisation B –
Aménagement de la faune, voie de
spécialisation C – Aménagement et
interprétation du patrimoine naturel, voie de
spécialisation D –
2004**

DEC – 147.A0
voie de spécialisation A – Aménagement de la
ressource forestière :

22 compétences, 2 040 heures

voie de spécialisation B – Aménagement de la
faune :

19 compétences, 2 040 heures

voie de spécialisation C – Aménagement et
interprétation du patrimoine naturel

22 compétences, 2 040 heures

voie de spécialisation D – Protection de
l’environnement

20 compétences, 2 040 heures

**Technologie de la géomatique
2024**

DEC – 230.B0

21 compétences, 1 980 heures

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
043M	Traiter de l’information cartographique	02MZ	Vectoriser les éléments du territoire
